

Communication sur l'intercommunalité

N° : 31/9.24

TABLE DES MATIÈRES

1	OBJET DE LA COMMUNICATION	3
2	ASSOCIATION REGION MORGES	3
3	ASSOCIATION MORGES RÉGION TOURISME (MRT)	6
4	ASSOCIATION PROTECTION CIVILE DISTRICT MORGES	8
5	ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'ÉPURATION DES EAUX USEES DE LA REGION MORGIEENNE (ERM)	11
6	SERVICE INCENDIE ET SECOURS DU MORGET	13
7	ASSOCIATION DE COMMUNES POLICE RÉGION MORGES	15
8	ASSOCIATION RÉGIONALE POUR L'ACTION SOCIALE MORGES-AUBONNE-COSSONAY	18
9	ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE DE MORGES ET ENVIRONS (ASIME)	20
10	GROUPEMENT FORESTIER DE BALLENS-MOLLENS	22
11	ASSOCIATION DE LA REGION COSSONAY – AUBONNE – MORGES (ARCAM)	23

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

1 OBJET DE LA COMMUNICATION

Sur la base de l'article 103 du règlement du Conseil, la Municipalité a accepté le vœu du Conseil communal visant à présenter désormais, sous forme de communication, un rapport d'information sur les activités et les comptes des associations intercommunales au sens de l'article 112 de la loi sur les communes dont la commune est membre, étant précisé que les comptes de ces associations sont soumis au contrôle de leurs instances (Conseil intercommunal, Commission des finances et Commission de gestion) et transmis à M. Le Préfet. Les textes contenus dans la présente communication proviennent des associations concernées.

L'approbation de la gestion et des comptes de ces associations ne relève pas de la compétence du Conseil communal. Il s'agit en l'occurrence de l'ERM, de l'ARASMAC, de l'ASIME et de la PCi. Il y a également un chapitre sur le SIS Morget et Police Région Morges (PRM).

Concernant PRM, cette communication se concentre sur les activités opérationnelles (police secours et brigade de proximité). En effet, les tâches conventionnelles ont largement été abordées dans le cadre du rapport de gestion 2023 de la Ville de Morges.

Cette communication comprend également un chapitre consacré à l'ARCAM, Région Morges et Morges Région Tourisme.

2 ASSOCIATION REGION MORGES

2.1 But principal de l'association

Région Morges se charge de la mise en place d'un projet de territoire intercommunal, coordonnant les thématiques du développement urbain, de la mobilité et de l'environnement, respectant les enjeux locaux et répondant aux objectifs des planifications supérieures comme le Plan directeur cantonal (PDCn) ou le projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM).

Elle représente les communes de la région morgienne dans les instances techniques et politiques du PALM.

L'association joue également le rôle de plateforme de réflexions permettant à ses partenaires d'anticiper les grandes tendances en matière d'aménagement du territoire et d'adapter leurs processus d'évolution du cadre légal. Dans ce contexte, elle apporte aux communes un soutien via une équipe technique pluridisciplinaire.

2.2 Nombre de communes membres

Dix communes sont membres de l'association : Denges, Echandens, Echichens, Lonay, Lully, Lussy-sur-Morges, Morges, Préverenges, Saint-Prex et Tolochenaz.

2.3 Forme juridique

Région Morges est une association de droit privé, régie par les articles 60 et suivants du Code civil suisse et [par des statuts](#) .

2.4 Composition du Comité de direction

Le comité est composé d'un Président, M. Jerome de Benedictis, Syndic d'Echandens, d'une vice-présidente, Mme Mélanie Wyss, Syndique de Morges et d'un vice-président M. Frédéric Geoffroy, Syndic de Lussy-sur-Morges.

2.5 La composition « morgienne » du Conseil intercommunal pour la nouvelle législature

Région Morges n'est pas une association intercommunale, elle est pilotée par l'Assemblée des Syndic-ques, dont Mme Mélanie Wyss est membre et par des comités de politique régionale :

COPOL Mobilité	Mme Laure Jaton représente la Ville de Morges dès mars 2024, Mme Mélanie Wyss a repris la Présidence
COPOL Urbanisme	Mme Laure Jaton représente la Ville de Morges
COPOL Environnement	M. Vincent Jaques représente la Ville de Morges

2.6 Faits marquants de l'année

Densification douce et identité régionale

À la suite de la votation de la LAT, de la révision de la LATC et du PDCn, l'extension de la zone à bâtir pour accueillir du logement n'est plus admise dans l'agglomération Lausanne-Morges. La densification des zones à bâtir existantes est désormais un des seuls leviers pour créer une offre en logements supplémentaires et apporter une réponse à la croissance démographique et économique de la région morgienne.

Une densification non maîtrisée du milieu bâti n'est pas souhaitable et peut avoir de nombreux effets indésirables notamment en matière de gestion du trafic ou d'aménagement de futurs espaces publics. Elle risque également de compromettre la préservation de la végétation et de la biodiversité. Une réflexion préalable est nécessaire pour assurer une transformation progressive de ces quartiers sans nuire à leur qualité. Ces derniers présentent des qualités paysagères et architecturales intéressantes qui font partie intégrante de la qualité urbaine de la région.

Face à ces enjeux, Région Morges a initié une stratégie de densification pour la zone de faible densité. L'objectif de l'étude, dont l'un des périmètres étudiés est le quartier Hugonnet – Rosemont, est de répondre aux besoins de création de nouveaux logements, tout en préservant la qualité de vie existante. Les principes et recommandations issus de cette réflexion ont été rassemblés dans un guide méthodologique. Celui-ci regroupe des fiches qui pour chaque thématique, présentent la problématique vécue aujourd'hui, les risques liés à une densification non maîtrisée, des pistes pour une évolution désirable et des recommandations pour la mise en œuvre d'une densification qualitative.

Transports publics – priorisation des bus aux carrefours à feux

Après plusieurs années de conception, Région Morges a piloté en 2023 les premières étapes de mise en service d'un système de prise en compte des bus aux carrefours à feux. Grâce à l'important travail de la Ville de Morges, de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), de Siera, des MBC et de leurs mandataires respectifs, le déploiement du système a pu

se faire sur des carrefours simples, puis sur un des axes principaux de notre région : « Charpentiers – Gare – Vignerons », en plein cœur de la Ville. En 2024, la mise en place du système sera achevée, avec au total 24 installations qui seront adaptées à la priorisation des bus, pour un budget total d'env. CHF 1.7 million. Région Morges a obtenu que ce projet, touchant l'ensemble de notre région, soit reconnu comme une mesure du projet d'agglomération. Il est ainsi subventionné par la Confédération à hauteur de 40 %.

Qualité des sols

Les sols agricoles ne sont pas les seuls à rendre des services qui sont bénéfiques. Dans les villes et villages, ce sont les sols qui permettent aux arbres et à la végétation de se développer et à l'eau de s'infiltrer. Lorsque les sols sont compactés ou imperméabilisés, le territoire perd en résilience et apparaît beaucoup plus fragile, notamment dans le cadre du dérèglement climatique. Afin de répondre à cette problématique, les communes de la région morgienne ont lancé en 2020 un projet pilote pour mieux prendre en compte les services écosystémiques offerts par les sols dans l'aménagement du territoire. Ce projet a abouti en juin 2023 sur la publication d'une méthodologie pour réaliser des cartes indicatives représentant les différentes « fonctions » des sols à l'échelle de l'ensemble de la région. Il a permis également de tester des outils et des processus pour mieux intégrer ces fonctions dans les choix d'aménagement. Pour communiquer sur les rôles des sols, Région Morges a notamment contribué à l'exposition participative *Y a le feu au lac !* du Château de Morges sous l'intitulé *Sols et Climat*.

Un toit au soleil

Pour participer à la transition énergétique, les communes de la région morgienne ont décidé de soutenir les propriétaires qui souhaiteraient équiper leur toiture de panneaux photovoltaïques en leur proposant un accompagnement complet visant à leur simplifier le travail. Intitulée *Un toit au soleil* cette démarche s'est appuyée sur l'expertise de la HES-SO Valais et son modèle GROUP-IT disposant d'un processus bien rôdé et d'un solide retour d'expérience.

PALM

Déjà amorcé en 2022, l'élaboration du projet d'agglomération Lausanne-Morges de 5^e génération (PA5) a continué en 2023. Le projet doit être rendu à la Confédération en mars 2025. L'année 2023 a surtout été marquée par 2 événements organisés avec les 26 communes partenaires. En juin, les techniciens des communes ont été conviés pour un atelier de travail et de partage d'expériences portant sur les différents thèmes du PA5 : le stationnement, la requalification multimodale du réseau routier, l'aménagement des zones d'activités, les zones d'habitation de faible densité, les parcs d'agglomération et la renaturation des cours d'eau. En novembre, une Conférence d'agglomération à destination des 26 Municipalités a été organisée en présence de la Présidente du Conseil d'État, Mme Christelle Luisier Brodard afin de présenter l'avancée des travaux et les enjeux du PA5. Six stands présentant les diagnostics des thématiques, mobilité, urbanisme, environnement et paysage, ainsi que sur la vision d'ensemble et les mesures ont permis ensuite des discussions entre les techniciens des schémas directeurs et du Canton et les Municipales et Municipaux présents.

2.7 Comptes

Les comptes de l'exercice 2023 présentent un excédent de revenu de CHF 33'026.54, il sera porté en déduction de la facturation 2024.

2.8 Conduite et gestion du personnel

2.8.1 Effectifs

L'effectif au 31 décembre 2023 se répartit comme suit : 4.1 EPT, soit 5 collaborateurs.

Pour plus d'information sur le fonctionnement de l'association, vous pouvez consulter le site internet www.regionmorges.ch ou le [rapport d'activités 2023](#).

3 ASSOCIATION MORGES RÉGION TOURISME (MRT)

3.1 But principal de l'association

L'association Morges Région Tourisme a pour but de développer le tourisme de l'ensemble du territoire du district de Morges en assurant une coordination entre partenaires touristiques, politiques et économiques de notre région. Les missions principales se focalisent sur l'accueil, l'information, la communication et la promotion de l'offre touristique du district de Morges.

3.2 Nombre de communes membres

L'effectif des adhérents est de 291 membres, dont 52 communes, 171 membres professionnels, 61 membres supporters et 7 membres d'honneur (chiffres au 31 décembre 2023).

3.3 Forme juridique

Association de droit privé.

3.4 Composition du Comité de direction

- M. Yves-Etienne Kahn, Président ;
- M. Stéphane Porzi, vice-Président ;
- M. Maxime Girod, membre de droit, représentant du groupement d'animation des Hauts de Morges (du 5 mai 2022 jusqu'au 10 novembre 2023) ;
- Mme Mélanie Wyss, membre de droit, représentante de la Ville de Morges ;
- Mme Véronique Hermanjat, membre de droit, déléguée au tourisme ARCAM ;
- M. Michel Dénéreaz, membre de droit, représentant de la Commune de Bière ;
- M. Pierre-Alain Perren, membre, représentant des Transports de la Région MBC (dès le 4 mai 2023) ;
- M. Jean-Luc Bovey, membre, représentant des partenaires touristiques ;
- M. François Gatabin, membre, représentant des partenaires touristiques ;
- M. Jean-François Crausaz, membre, représentant des partenaires touristiques ;
- M. Yannick Juillerat, membre, représentant de la Société Hôtelière, section La Côte.

3.5 La composition « morgienne » du Conseil intercommunal pour la nouvelle législature

Ne s'applique pas.

3.6 Faits marquants de l'année

- En 2023, les nuitées hôtelières du district ont atteint 102'767, contre 70'407 en 2022, grâce à l'ouverture de l'Afterwork Hotel à Etoy et du Lodges Hotel Morges. La hausse

des nuitées atteint 46 %, contre 8,6 % pour le canton, bien que le taux d'occupation ait légèrement diminué ;

- MRT a accueilli 18 journalistes et influenceurs, renforcé sa présence télévisuelle, et lancé une campagne d'affichage en collaboration avec plusieurs partenaires.
- de nouvelles balades, dont une musicale en partenariat avec la RTS, ont été ajoutées à l'application *Morges : Guide* ;
- en avril et mai, une campagne d'affichage mettant en vedette les Floralties de la région a été lancée avec succès à Berne, Bâle et Zurich ;
- le site web a été mis à jour avec un nouveau CMS, Google Analytics GA4 et la nouvelle loi sur la protection des données ;
- le Petit Train touristique a transporté 52023 personnes, avec une fréquentation en hausse de 46 % pendant la *Fête de la Tulipe* mais en baisse de 36,5 % l'été ;
- pour dynamiser les réservations estivales, une campagne promotionnelle a été lancée, et l'événement *Bô Noël* à Lausanne a favorisé le marché des locations privées ;
- une *Journée Découverte* offrant 19 activités gratuites a attiré 327 participant-es le 27 octobre ;
- divers événements ont été organisés dont la *Virée des vins de Morges* ainsi que des visites guidées.

Autres : Un groupe de travail du CODIR de MRT a été créé pour travailler sur la stratégie.

Un rapport d'activités détaillé est disponible sur le site de Morges Région Tourisme.

3.7 Comptes de l'entité Morges Région Tourisme

Le total des recettes se monte à CHF 1'170'028.77. Les contributions communales (taxe par habitant-e et taxe des Maisons du Tourisme), les taxes de séjour et celles des résidences secondaires représentent la grande part de revenus de l'association. La part des cotisations des membres reste stable.

Le total des charges se monte à CHF 1'153'108.11. Elle a pu bénéficier également de réduction de loyers pour ses locaux de la part des propriétaires.

Le bénéfice s'élève à CHF 16'920.66 pour l'an 2023.

À savoir qu'en 2023, Morges Région Tourisme a également pu d'attribuer CHF 70'000.00 au fonds de réserve aménagements futurs en outre pour le Petit Train. Il est à noter que le Petit Train actuel commence à montrer des signes de vieillissement.

3.8 Conduite et gestion du personnel

3.8.1 Effectifs

L'effectif au 31 décembre 2023 se répartit comme suit : 7,15 équivalents temps plein (EPT), soit un total de 9 collaboratrices et collaborateurs. Cet effectif comprend une stagiaire à temps plein (100 %), une collaboratrice à temps partiel (20 %) chargée des encaissements de la taxe de séjour, ainsi qu'une collaboratrice qui travaille à temps partielle (40 %) sur le mandat du Plan de Développement Régional Agricole (PDRA) ouest vaudois. Plus 5 chauffeurs pour le Petit Train touristique pendant la saison.

3.8.2 Formation

En formation : une stagiaire.

Formation continue : système de réservation *TOMAS* pour une collaboratrice, cours d'allemand pour toute l'équipe pendant la basse saison, une collaboratrice cours sur *Crésus* (encaissement taxe de séjour).

3.9 Conclusion

L'année dernière, l'industrie du tourisme a connu une évolution encourageante, mais les défis qui persistent ne peuvent être ignorés. Ceux-ci nécessiteront de la créativité, de l'innovation et des ajustements. Il ne faut pas seulement faire face aux répercussions économiques et sociales de la guerre en Europe et au Proche-Orient mais aussi prendre en considération des tendances marquantes, telles que :

- le voyage responsable et durable: les visiteuses et visiteurs recherchent des expériences qui minimisent leur empreinte carbone, favorisent le respect de la culture locale et soutiennent l'économie locale, ainsi que des hébergements éco-responsables ;
- la montée du tourisme numérique: les technologies telles que la réalité virtuelle et la réalité augmentée permettent aux voyageuses et voyageurs de découvrir des destinations avant même de s'y rendre physiquement.

Le tourisme continuera de jouer un rôle essentiel pour notre région. La mise en avant de la qualité et l'excellence, demeure la priorité, en s'appuyant sur notre positionnement *Slow Tourisme*.

4 ASSOCIATION PROTECTION CIVILE DISTRICT MORGES

4.1 But principal de l'association

Les principales missions de la Protection civile sont de protéger et secourir la population, sauver les personnes et les biens. Assister les personnes en quête de protection, appuyer les organes de conduite et les organisations partenaires, protéger les biens culturels et effectuer des travaux de remise en état.

4.2 Nombre de communes membres

Cinquante-six communes sont membres.

4.3 Forme juridique

Association intercommunale au sens art. 112 LC ou association.

4.4 Composition du Comité de direction

Président

M. Christian Franco de Denges

Vice-président

M. Olivier Jeanneret de Tolochenaz

Membres

M. Laurent Pellegrino de Morges

M. Jean-Marc Schlaeppli d'Etoy

M. Claude-Alain Cavigioli d'Apples
M : Eric Hostettler de l'Isle
Mme Mary-Laure Etienne de La Chaux

4.5 La composition « morgienne » du Conseil intercommunal pour la nouvelle législature

Mme Laetitia Morandi, Municipale, est déléguée pour le Conseil intercommunal et son suppléant est M. Jean-Jacques Aubert, Municipal.

Le législatif n'est pas représenté au sein du Conseil intercommunal.

4.6 Faits marquants de l'année

Les risques liés à la pénurie électrique ont exercé une influence sur les occupations en début d'année. L'association a dû se tenir prête à mettre en marche la cellule de crise préfectorale au cas où la situation viendrait à se dégrader. Parallèlement à cette responsabilité, la PCi a reçu la mission de former les représentant·es des 56 communes du district à utiliser des radios visant à instruire le personnel communal à communiquer avec ces appareils radios ainsi que de maîtriser les spécificités en lien avec la télématique si les Points de rencontre d'urgence (PRU) devaient être déployés dans un contexte de panne, pénurie ou de délestage volontaire du réseau électrique.

En effet, si cette situation dégradée se produisait, le réseau de téléphonie serait directement impacté et les radios déployées dans les PRU seraient le seul moyen opérationnel de garantir à la population un contact avec les différents services d'urgence. La formation a été encadrée par les professionnels de l'Organisation régionale de Protection civile (ORPC) mais a été dispensée par deux des astreints de l'association.

Rapport de Bataillon

Après deux années d'annulation, le rapport de Bataillon de notre ORPC s'est déroulé le 25 janvier à Yens. Le rapport des activités 2022 a été présenté et il a été procédé à 8 promotions et à 3 libérations d'officiers d'État-major. Lors de cette cérémonie, étaient présents M. le Conseiller d'État, Vassilis Venizelos, et de M. le Préfet du District, Boris Cuanoud.

Le test des sirènes

Le premier mercredi du mois de février, soit le 1^{er} février 2023, le traditionnel test annuel des sirènes fixes, dont le nombre s'élève à 69 pour le district, a eu lieu. L'association a convoqué 97 astreint·es pour cet engagement. Ces derniers ont contrôlé nos 26 sirènes mobiles et ont effectué la mise à jour des parcours d'alarme mobile et de la liste téléphonique des habitations isolées. Cette année, le contrôle a été effectué dans sa variante maximale. En effet, n'étant plus impactés par les engagements COVID-19, l'association a physiquement placé un astreint par sirène fixe. Quatre soldats ont téléphoné aux occupant·es des 150 habitations isolées n'étant pas couvertes par une sirène fixe ou un parcours groupe d'alarme mobile (GAM). Cinq sirènes étaient défectueuses.

Protection des biens culturels

Le cours de la protection des biens culturels a été effectué du 8 au 12 mai en collaboration avec l'ORPC du district de Nyon pour un total de 21 astreint-es. Mme Marion Burkhardt, nouvelle responsable de la Protection des Biens Culturels (PBC) du Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine, a rendu visite à la PBC.. Des communes ont été visitées afin d'effectuer des travaux sur les archivages communaux et un travail spécifique a été effectué au Château de Morges.

Visites des PRU

Durant le mois de juin, l'association a effectué plus de 40 déplacements dans les communes de du district afin d'effectuer les visites des emplacements désignés comme futurs PRU par les autorités communales. Il était important de contrôler que les ondes radio Polycom soient utilisables dans ces structures prévisionnelles. L'association souligne l'excellente collaboration aussi bien avec les différentes communes qu'avec M. le Préfet Boris Cuanoud. Ce dernier a même participé à une visite afin d'avoir une meilleure vue d'ensemble du travail effectué par la Protection civile.

Compagnie 4 et canicule

Le jeudi 17 août, le Commandement de la compagnie 4 est entré en service pour son cours cadre. Ce même jour, à 10 h, le Plan canicule a été activé avec des températures allant de 33 à 37 degrés. Aussitôt, la PCi a effectué un total de 103 appels téléphoniques et 33 visites à domicile ont été effectuées par 6 astreint-es pour les aîné-es âgé-es de plus de 75 ans des 4 communes demanderesses soit Aclens, Etoy, Tolochenaz et Villars-sous-Yens. Grâce à la modification du dispositif opérationnel, la PCi a atteint un taux de 100 % de prise de contacts. Parmi ces 136 personnes, seules 17 ont demandé un suivi qui a été effectué durant le week-end.

En parallèle à cet engagement, le cours de la compagnie 4 s'est correctement déroulé selon un programme standard agrémenté d'un travail dans la commune de Ballens pour terminer la pose de traverses alpines qui avait été commencé avant la pandémie. Les pionniers, soit une moyenne de 17 astreint-es sur 4 jours, ont effectué un travail de qualité afin de pouvoir achever le travail pour lequel l'association s'était engagée.

Réseau CFF paralysé

Le jeudi 9 novembre, le trafic ferroviaire a été fortement perturbé sur les lignes Lausanne-Genève et Lausanne-Yverdon en raison de travaux en bordure de voie 1, en gare de Renens. Lors de la pose d'une paroi de protection pour un chantier attenant, une foreuse a endommagé les câbles de transmission des installations de sécurité. Plus de 500 connexions reliant 65 aiguillages et signaux aux installations de commande ont été détériorées, interrompant la circulation ferroviaire en gare de Renens.

Quelque 42 bus ont été engagés pour assurer les services de substitution. Et dans la soirée, la situation est revenue à la normale.

Les ORPC de Nyon, Lausanne ouest, Lausanne district, Jura Nord-vaudois et Morges ont été alarmées. Ainsi, l'association a engagé 24 astreint-es pour le district afin d'orienter les passagères et passagers et réguler la circulation en gare de Morges et Cossonay.

4.7 Comptes de l'entité PCi District Morges

L'exercice 2023 de la Protection civile du district de Morges se solde positivement de CHF 60'131.65 par rapport au budget, soit une économie de CHF 0.85 par habitant·e. Le coût par habitant·e se monte à CHF 20.14 au lieu de CHF 20.99 budgétisés.

4.8 Conduite et gestion du personnel

4.8.1 Effectifs

L'effectif au 31 décembre 2023 des professionnel·les de l'ORPC se compose de 6 collaboratrices et collaborateurs pour un taux de 5.7 ETP ainsi qu'un CDD à 100 % jusqu'en novembre 2024.

Le bataillon est composé de 3 compagnies pour un total de 388 astreint·es.

4.9 Conclusion

Quelques chiffres annuels :

- jours de service Bat. Morges : 3'630
- jours cours de répétitions : 3'529
- jours de service interventions en situation d'urgence (ISU) : 101

Le Commandant tient à faire ressortir l'appui du Comité de direction face à des décisions stratégiques pour l'organisation et son soutien sans faille. De plus, il conclut par la mise en avant de son personnel ainsi que des miliciens, toutes fonctions et grades confondus car, sans eux, aucune mission ne pourrait être menée à bien. Il cite Mme Helen Keller qui a dit : « seul, nous pouvons faire si peu ; ensemble nous pouvons faire tellement. »

5 ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'ÉPURATION DES EAUX USEES DE LA REGION MORGIEUNE (ERM)

5.1 But principal de l'association

L'ERM a pour but principaux :

- a. la collecte et le traitement des eaux usées récoltées par les communes membres et dirigées vers la station d'épuration (STEP) conformément à la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux), ainsi que l'élimination des sous-produits conformément à l'ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED) ;
- b. l'exploitation, l'entretien et la construction des ouvrages intercommunaux destinés à collecter, transporter et traiter les eaux usées.

5.2 Nombre de communes membres

Quinze communes sont membres.

5.3 Forme juridique

Association intercommunale au sens art. 112 LC ou association.

5.4 Composition du Comité de direction

Maeder Christian, Président, Ecublens	Admin. générale, personnel et assurances
Aubert Jean-Jacques, Vice-président, Morges	Exploitation de la STEP
Garraux Alain, Préverenges	Finances et informatique
Lüthi Jonathan, Yens	Exploitation du réseau et des STREL
Perey Bernard, Denens	Citernes, faucardeuse, et missions spéciales

5.5 La composition « morgienne » du Conseil intercommunal

Membre de la Municipalité : Mme Laure Jatton

Membres du Conseil communal :

Mmes : Amsler Annabelle

Correia da Rocha Patricia

Elsig Céline

Frochaux Eva

MM. Blume Matthias

Jatton Maurice

Troger Alain

Weissen Joseph

5.6 Faits marquants de l'année

L'année 2023 s'est inscrite sous le signe de la communication et des festivités liées au 50^e anniversaire de l'ERM. Que cela soit au travers de l'édition d'un dépliant, d'une soirée d'information publique ou d'une journée portes ouvertes de la STEP, l'ERM a ainsi apporté aux habitantes et habitants de la région morgienne de riches informations sur ses activités et sur le projet de renouvellement de la STEP.

Une tournée des quinze communes membres a été entreprise en début d'année afin d'échanger avec les responsables communaux politiques et techniques sur les questions d'évacuation et d'épuration des eaux. De plus, une soirée portes ouvertes de la STEP a été organisée à l'attention des autorités des communes membres.

En matière de développement durable, l'ERM est particulièrement attentive à la prise en compte des aspects environnementaux, économiques et sociaux, que ce soit dans le cadre de sa mission première de protection des eaux ou lors de l'évaluation des offres des prestataires. En 2023, l'accent a été mis sur l'analyse et l'optimisation de la consommation et de la production d'énergie de la STEP de Morges.

En ce qui concerne l'exploitation de la STEP, en complément des tâches courantes d'entretien, le changement de la membrane du gazomètre a nécessité des travaux conséquents. L'augmentation de la production électrique qui en a résulté est remarquable et a permis d'atteindre une autonomie électrique record de 108 % en 2023.

Le dossier de modernisation de la STEP a évolué, de manière à préserver au maximum le patrimoine arboré et la qualité paysagère du site de Vertou. Les études techniques et architecturales ont été complétées en vue d'une mise à l'enquête du projet en début d'année 2024.

Dans le domaine du réseau des collecteurs et des stations de relevage (STREL), hormis les travaux d'entretien courants, l'activité des collaboratrices et collaborateurs a été marquée par

les études et l'appel d'offres relatifs au projet du collecteur au chemin de La Mottaz, sur les communes de Chigny et de Morges. Un préavis complémentaire a été établi afin de terminer ces travaux dans les conditions géologiques difficiles du site. Des préavis ont également été élaborés pour la réhabilitation de la STREL de la Piscine et le doublage du collecteur dans la Promenade du Petit-Bois à Morges.

5.7 Comptes de l'entité

Les comptes de l'exercice 2023 sont équilibrés. Le budget prévoyait des charges et revenus pour une somme totale de CHF 4'838'450.00, comprenant CHF 844'000.00 budgétés pour participation ERM sur préavis réseau dont seulement CHF 60'484.45 ont été engagés. Le résultat final laisse apparaître un total de charges et revenus à hauteur de CHF 4'175'915.40.

5.8 Conduite et gestion du personnel

5.8.1 Effectifs

L'effectif au 31 décembre 2023 se répartit comme suit : 8.6 EPT et 10 collaboratrices et collaborateurs.

6 SERVICE INCENDIE ET SECOURS DU MORGET

6.1 But principal de l'association

Assurer les missions de bases attribuées aux sapeurs-pompiers et notamment celles de lutte contre les incendies et les éléments naturels en prenant les mesures nécessaires permettant de porter secours en cas de sinistre aux personnes, aux animaux en difficulté, de sauvegarder les biens immobiliers, mobiliers et de diminuer les atteintes à l'environnement.

6.2 Nombre de communes membres

Vingt-quatre communes sont membres.

6.3 Forme juridique

Association intercommunale au sens des art. 112 à 127 de la loi du 28 février 1956 sur les communes (LC) et l'article 9 de la loi du 2 mars 2010 sur le service de défense contre l'incendie et de secours (LSDIS).

6.4 Composition du Comité de direction

Président : M. Yves Schopfer (Vaux-sur-Morges)

Vice-Président : M. Charles-Henri de Luze (Chigny)

Membres : M. Laurent Pellegrino (Morges), M. Christian Franco (Denges), M. Peter Lüthi (Villars-sous-Yens), M. Jean-Marc Schlaeppli (Etoy) et M. Luc-Francis Martignier (Vullierens).

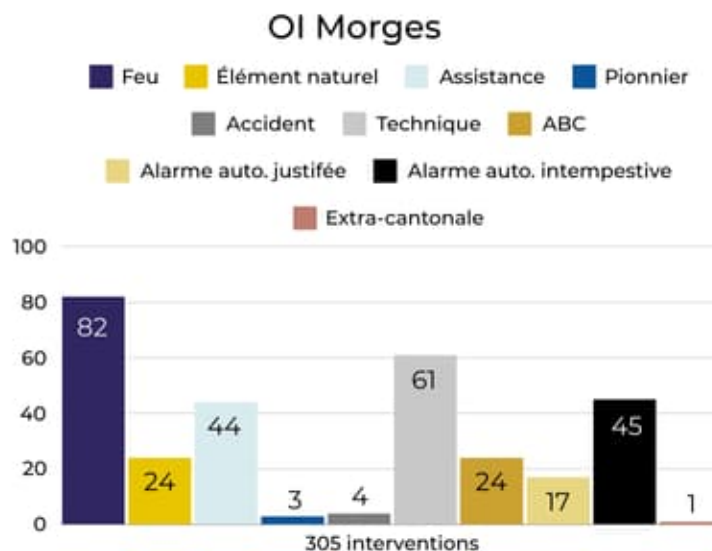
6.5 La composition « morgienne » du Conseil intercommunal pour la nouvelle législature

Les Municipales Mesdames Laetitia Morandi, déléguée et Laure Jatton, suppléante au Conseil Intercommunal du SIS. Le législatif n'est pas représenté au sein du Conseil intercommunal.

6.6 Faits marquants de l'année

Pour la première fois depuis la création du SIS Morget la barre des 400 interventions annuelle a été franchie. Le SDIS est intervenu à 424 reprises en 2023 toutes catégories confondues pour un total de 4'188 heures. Pour la caserne de Morges cela représente 305 interventions soit une

augmentation de 19 alarmes par rapport à l'année dernière. Les autres demandes de secours étant assurées par les organes d'intervention d'Aclens, Denges, Saint-Prex, Pampigny, Villars-sous-Yens et Yens.



6.7 Comptes de l'entité du SIS Morget

Les comptes de l'exercice sont envoyés chaque année aux délégué·es du Conseil intercommunal par courriel. Les comptes 2023 sont équilibrés avec un montant à la charge des communes de CHF 1'822'735.02, soit inférieur au budget (CHF 2'043'600.00) de CHF 220'864.98.

Ainsi le coût moyen par habitant·e est de CHF 32.37.

6.8 Conduite et gestion du personnel

6.8.1 Effectifs

L'effectif du SDIS au 31 décembre 2023 est de 211 sapeurs-pompiers réparti comme suit :

- 205 sapeurs-pompiers volontaires répartis sur 6 sites opérationnels
- 6 collaborateurs·rices permanents soit 5.3 EPT.

6.9 Formation

La formation représente une part importante de l'activité des sapeurs-pompiers. Les nouvelles techniques, le nouveau matériel et la connaissance des engins nécessitent une formation continue indispensable au bon déroulement des missions.

Plus de 9400 heures de formation interne

Plus de 2200 heures de cours cantonaux et fédéraux

6.10 Conclusion

L'augmentation des interventions démontrent que les sapeurs-pompiers sont de plus en plus souvent mis à contribution. Le système de milice sur lequel repose la défense incendie du canton

doit être pérennisé afin d'assurer le même niveau de sécurité de nos concitoyens à ces coûts raisonnables.

Il est primordial de pouvoir compter sur des effectifs suffisants, de jour comme de nuit, pour mener à bien les missions de sécurité publique. Il est du devoir de chacune et chacun de tout mettre en œuvre afin de favoriser l'engagement de ces femmes et hommes qui souhaitent s'investir au sein du corps des sapeurs-pompiers. Les Autorités communales ainsi que les administrations devraient inciter leurs collaboratrices et collaborateurs à rejoindre les rangs du SDIS afin de pérenniser le système de milice, si cher au canton.

7 ASSOCIATION DE COMMUNES POLICE RÉGION MORGES

7.1 But principal de l'association

L'association a pour but principal d'assurer l'ordre, la tranquillité et la sécurité publics ainsi que l'exercice de la circulation routière sur l'ensemble du territoire constitué par les communes membres. Les tâches principales, selon l'annexe aux statuts :

- sécurité et maintien de l'ordre public ;
- police de la circulation ;
- police de proximité ;
- police judiciaire.

7.2 Nombre de communes membres

L'association compte 6 communes : Buchillon, Lussy-sur-Morges, Morges, Préverenges, Saint-Prex et Tolochenaz.

7.3 Forme juridique

Sous la dénomination Police Région Morges (PRM) est constitué une association de communes régie par ses statuts et par les articles 112 à 127 de la Loi sur les communes du 28 février 1956 (LC). L'association a son siège à Morges ; elle est une personnalité morale de droit public.

7.4 Composition du Comité de direction

Comité de direction	Dicastère
Laurent Pellegrino, président	Administration générale - Relations extérieures – Communication – Inhumation - Police du commerce - Police administrative
Alain Garraux, vice-président	Informatique
Jean-Claude Besson, membre	Locaux, loyers et agencement - Assurances
Anouk Gäumann, membre	Signalisation – Uniforme - Matériel corps de police
David Guarna, membre	Finances - Contrôle de gestion
Pierre-Frédéric Guex, membre	Véhicules - Radar
Olivier Jeanneret, membre	Division opérationnelle (police secours, police de proximité, Unité radar et ASP) – Personnel - Formation continue

7.5 La composition « morgienne » du Conseil intercommunal pour la nouvelle législature

Les communes délèguent 1 conseiller-ère communal-e par tranche de 1'000 habitant-es. Ainsi, le Conseil intercommunal est composé de 33 membres, dont soit 17 délégué-es du Conseil communal de Morges.

M.	Lucas	Brühwiler
M.	Sacha	Fehlmann
M.	Hervé	Früh - <i>Démissionnaire</i>
M.	Alexandre	Ganna
Mme	Béatrice	Genoud Maurer (scrutatrice)
Mme	Catherine	Hodel
Mme	Sandra	Imhof Zrioui
Mme	Aude	Jardin
M.	Maurice	Jaton
M.	Florian	Jeannerat
Mme	Diane	Kalms - <i>Démissionnaire</i>
Mme	Rosella	Kalms
Mme	Dominique	Kubler Gonvers (scrutatrice suppléante)
Mme	Christine	Mayor
M.	Jean-Pierre	Morisetti (suppléant)
M.	Hamza	Palma
Mme	Sandra	Palmieri – <i>Démissionnaire</i>
Mme	Irina	Sakharova - <i>Démissionnaire</i>
Mme	Anne	Stern-Grin – <i>Démissionnaire</i>
M.	Jean-Bernard	Thuler
M.	Marc	Tissot
Mme	Aliénor	Vauthey (suppléante)
Mme	Floriane	Wyss (suppléante)
Mme	Rita	Wyss (suppléante)

7.6 Faits marquants de l'année

En 2022, le contexte de crise sanitaire avait progressivement laissé la place à une éventuelle crise énergétique majeure. Cela a exigé des Cantons et des Communes, en particulier des services centraux d'approvisionnement et de sécurité, de se préparer activement à cette éventualité. Au sein de PRM, la plupart des mesures prises en termes d'économie d'énergie et d'efforts demandés au personnel ont été maintenus en 2023, devenus pour certain-es des comportements réguliers. Cet état de préparation est actualisé en vue d'une pénurie.

Dans un autre domaine, convaincue que l'intelligence artificielle et les nouvelles technologies représentent une opportunité, PRM a décidé d'accompagner cette évolution technologique et numérique en l'intégrant dans ses processus avec l'objectif de « se l'approprier ». Après le développement du site Internet et du E-guichet en 2022, l'agent virtuel nommé Néo a été mis à disposition des utilisatrices et utilisateurs en 2023. Fonctionnant sur les bases de l'intelligence

artificielle, il a capacité de répondre à des questions et de communiquer rapidement et efficacement dans plusieurs langues.

Enfin, en matière de lutte contre les violences domestiques, un plan d'action national a été mis en place pour mettre en œuvre la Convention d'Istanbul, qui vise à réduire la violence à l'égard des femmes et les violences domestiques. Ce plan a pour objectif de renforcer la sécurité individuelle au sein de la population, en mettant particulièrement l'accent sur la protection des groupes vulnérables. Face à ce constat et avec le but de renforcer son action contre ce type d'infraction, courant 2023 PRM a mis en place un dispositif de suivi des victimes, s'inscrivant dans le cadre de la prise en charge des victimes de violences domestiques, ainsi que d'autres victimes conformément à la Loi sur l'Aide aux Victimes d'Infractions (LAVI). Ce dispositif se matérialise par un suivi des interventions, assuré par la responsable du dispositif en fonction de leur degré de priorité, et par la suite transmis aux policiers spécialisés. Il permet également la détection des situations par le personnel policier.

7.7 Comptes de l'entité

Les comptes du service de police, pour l'exercice 2023, présentent des charges et des recettes équilibrées, puisque les dépenses et les recettes sont compensées individuellement par chaque commune membre selon le critère de répartition attribué. Les comptes, représentant des charges à hauteur de CHF 14'922'938.84 et des recettes pour un montant de 7'693'898.74, présentent un excédent de charges de CHF 7'229'040.10.

Le budget, représentant des charges à hauteur de CHF 15'370'100.00 et des recettes pour un montant de CHF 7'295'200.00, présente un excédent de charges de CHF 8'074'900.00 entièrement couvertes par les communes membres. Ainsi, la différence comptes/budget représente une différence de CHF 845'859.90, montant entièrement restitué aux communes membres.

Les objectifs de garantir 1 policier-ère par 700 habitant-es, de maintenir un coût de CHF 240.00 par habitant et de financer de nouvelles dépenses par des nouvelles recettes ont été atteints.

7.8 Conduite et gestion du personnel

7.8.1 Effectifs

Au 31 décembre 2023, l'effectif total de la PRM était de 89 personnes, soit 84.30 ETP.

7.8.2 Formation

Au terme d'une première année passée à Savatan, les policier-ères en formation (PeF) effectuent leur stage pratique au sein de PRM durant la 2^e année, avant d'effectuer l'examen du Brevet fédéral de policier. Tous ces PeF, qui ont dépassé le statut d'aspirant-e, sont étroitement encadrés par leur « Coach » respectif, lesquels sont supervisés par des « Mentors ». Ce concept de suivi, mis en place sous l'égide de l'Institut Suisse de Police (ISP), vise à développer de manière concertée la formation de base du policier.

Pour la formation continue, les orientations générales des instructions au sein du Corps de police étaient fondées sur les principes suivants :

- consolider les actes fondamentaux du métier en les mettant en scène ;
- veiller à l'andragogie de « laisser faire puis corriger » ;
- garantir une communication tridimensionnelle efficiente en permanence ;
- entraîner des variantes de comportements à adopter après chaque engagement ;

- parfaire la formation théorique et pratique des techniques courantes au travers de *Speed FoCo*, de l'élaboration de *Pocket Card* ou via la réalisation de tutoriels.

Pour maintenir un niveau de qualité constant, que ce soit dans les techniques et tactiques d'intervention ou dans l'explication de leurs actes professionnels, une formation continue est essentielle. Ainsi, des sessions de formations brèves portant sur des thèmes spécifiques sont régulièrement organisées par les moniteurs des différents domaines, pouvant être dispensées pendant certaines périodes de service.

Aussi, en 2023, un élan a été lancé au sujet de la santé du personnel de manière globale. S'inscrivant dans le cadre de la « cohérence santé », des modules concernant la santé mentale, la nutrition et une étude liée à l'interprétation des signaux individuels en lien avec la fréquence cardiaque, ont été développés.

7.9 Conclusion

Les actions PRM ont été axées sur la résolution proactive des problèmes, dans le but de favoriser un vivre-ensemble optimal au sein de sa région. La rapide évolution des paramètres environnementaux exige une réactivité et une efficacité constante face aux multiples défis rencontrés.

Ainsi, une restructuration interne a été entreprise pour pallier le manque d'effectifs sans impacter les finances de l'association. Des mesures visant à rendre le Corps de police plus attractif ont été entreprises, notamment l'amélioration des conditions de travail pour le personnel en rotation, avec une majoration des heures de nuit et ce, sans incidence financière pour PRM. Pour permettre un recrutement plus rapide des candidat-es, la rapidité de traitement des dossiers a également été accrue.

Dans une démarche axée sur les services, PRM a continuellement pris en compte les besoins de la population, privilégiant la proximité et l'innovation et renforçant ses actions pour lutter contre les incivilités.

8 ASSOCIATION RÉGIONALE POUR L'ACTION SOCIALE MORGES-AUBONNE-COSSONAY

8.1 But principal de l'association

Buts principaux : l'association a pour buts principaux, au sens de la LC, auxquels participent toutes les Communes membres :

- l'application des dispositions que la Loi du 2 décembre 2003 sur l'action sociale vaudoise (LASV) met dans les attributions des associations de communes, y compris la relation avec la loi du 5 juillet 2005 sur l'emploi (LEmp), CSR ;
- l'application du règlement du 28 janvier 2004 sur les Agences d'Assurances sociales (RAAS), AAS.

But optionnel : l'Association a pour but optionnel, au sens de l'article 112 al.2 in fine LC :

- l'accueil de jour des enfants
- le Réseau d'Accueil de Jour des Enfants Morges-Aubonne (AJEMA)
- l'Accueil Familial de Jour (AFJ)

Fondée en 1997, l'ARASMAC a fêté ses 25 ans en 2022 aux travers de ces services :

- Le Centre social régional (CSR) a pour mission la délivrance du Revenu d'insertion (RI) et offre un appui social aux personnes dans le besoin ;

- les Agences d'assurances sociales (AAS) renseignent, orientent et accompagnent le public pour toutes questions relatives aux assurances sociales alors que le Centre régional de décisions (CRD) est quant à lui en charge de la délivrance des PC familles ;
- enfin, l'Accueil de jour des enfants de la région Morges-Aubonne (AJEMA/AFJ) coordonne l'accueil des enfants en structures de garde et chez les accueillants-es en milieu familial.

Une association intercommunale qui a cœur de recevoir avec professionnalisme l'ensemble de la population du district de Morges. Pour toutes informations complémentaires : www.arasmac.ch.

8.2 Nombre de communes membres

Cinquante-six communes sont membres.

8.3 Forme juridique

Association intercommunale au sens art. 112 LC ou association.

8.4 Composition du Comité de direction

Le Comité de direction ARASMAC pour la législature 2021-2026 a été élu comme suit :

- Mme Valérie Induni, Commune de Cossonay, Présidente ;
- Mme Sylvie Ciana, Commune d'Aclens, vice-Présidente ;
- Mme Catherine Zweifel, Commune d'Aubonne, membre ;
- M. François Delay, Commune de Hautemorges, membre ;
- M. Laurent Pellegrino, Commune de Morges, membre (siège de droit) ;
- M. Guy Delacrétaç, Commune de Prévèrengeç, membre
- M. Anthony Hennard, Commune de Saint-Prex, membre
- M. Anthony Vieira, directeur de l'ARASMAC
- Mme Dominique Bickel, secrétaire

8.5 La composition « morgienne » du Conseil intercommunal pour la nouvelle législature

M. Vincent Jaques est délégué pour le Conseil intercommunal et son suppléant est M. Jean- Jacques Aubert.

Le législatif n'est pas représenté au sein du Conseil intercommunal.

8.6 Faits marquants de l'année

Centre social régional (CSR) :

- Enquêtes réalisées : 17
- Tranche d'âge la plus représentée : 55 - 59 ans
- Type de bénéficiaires : 75 % sont des personnes seules

Agences d'assurances sociales (AAS) :

- Demandes de prestations : 3'757
- Appels téléphoniques répondus : 10'887
- Passages en agence : 6'542

Centre régional de décisions (CRD) – PC Familles :

- Demandes traitées par téléphone : 2'832
- Demandes traitées par visite : 131
- Nombre de dossiers actifs : 397

Accueil de jour des enfants (AJEMA / AFJ) :

- Contrats actifs : 3'421
- Places d'accueil créées : 88
- Structures d'accueil : 32

8.7 Comptes de l'entité ARASMAC

Dans sa séance du 20 juin 2024 à Lully, le Conseil intercommunal ARASMAC, vu le préavis du Comité de direction, après avoir pris connaissance du rapport de la commission de gestion chargée de l'étude des comptes et du rapport de gestion 2023, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, a décidé d'approuver les comptes et le rapport de gestion 2023 et d'en donner décharge au Comité de direction ainsi qu'à la commission de gestion de l'ARASMAC.

8.8 Conduite et gestion du personnel**8.8.1 Effectifs**

L'effectif au 31 décembre 2023 se répartit comme suit : 54.43 EPT et 85 collaboratrices et collaborateurs, ainsi que 93 accueillant-es en milieu familial (AMF).

9 ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE DE MORGES ET ENVIRONS (ASIME)**9.1 But principal de l'association**

L'association a pour but de pourvoir aux besoins de la scolarité obligatoire à la charge des communes pour les degrés primaire et secondaire, des enfants domiciliés sur le territoire des communes associées, conformément aux dispositions légales en la matière.

Elle propose des prestations de qualité aux élèves, que ce soient les devoirs surveillés, le cabinet dentaire scolaire et la santé, les transports, les camps scolaires et sportifs, les colonies de vacances, les sports facultatifs et plus encore.

9.2 Nombre de communes membres

L'ASIME regroupe les dix communes suivantes : Morges, Aclens, Bremblens, Chigny, Echichens, Lully, Romanel-sur-Morges, Tolochenaz, Vufflens-le-Château et Vuillierens.

9.3 Forme juridique

Association intercommunale au sens art. 112 LC ou association.

9.4 Composition du Comité de direction

Le CoDir est composé de 7 membres, qui sont :

- M. Andreas Sutter, Syndic de Tolochenaz, Président ;
- Mme Sylvie Ciana, Syndique d'Aclens, Vice-Présidente ;

- Mme Laetitia Morandi, Municipale à Morges ;
- Mme Sylvie Nussbaum, Municipale à Vufflens-le-Château ;
- M. Giuseppe Biancaniello, Municipal à Echichens ;
- M. Bertrand Duperrex, Syndic de Vullierens ;
- M. Vincent Jaques, Municipal à Morges.

9.5 La composition « morgienne » du Conseil intercommunal pour la nouvelle législature

Les élu-es suivant-es représentent la Ville de Morges auprès du Conseil intercommunal de l'ASIME :

- M. David Guarna, Municipal ;
- M. Jean-Jacques Aubert, Municipal, membre du Conseil d'établissement ;
- M. Stéphane Dewarrat, Conseiller communal, Président de la Commission de gestion ;
- Mme Veronica Gaskell, Conseillère communale, scrutatrice ;
- Mme Clémence Langone, Conseillère communale ;
- M. Kevin Richards, Conseiller communal, Président du Conseil d'établissement ;
- M. Alexandre Desponds, Conseiller communal ;
- M. Abel Joffre, Conseiller communal ;
- M. Marc Lambrigger, Conseiller communal, Vice-Président du Conseil intercommunal.

9.6 Comptes de l'entité

Les comptes de l'exercice 2023 sont équilibrés. Alors que le budget prévoyait des charges et revenus pour une somme totale de CHF 12'362'374.00, les comptes ont été bouclés pour un total de CHF 12'367'809.00.

9.7 Conduite et gestion du personnel

9.7.1 Effectifs

L'effectif au 31 décembre 2023 se répartit comme suit : 12 collaboratrices et collaborateurs fixes pour un total de 9.35 EPT ainsi que 4 collaboratrices et collaborateurs auxiliaires. L'ASIME peut également compter sur quelque 120 employé-es temporaires (accompagnant-es de devoirs surveillés et moniteur-rices pour le sport et les camps).

9.7.2 Formation

Dès 2023, l'ASIME a mis en place un plan de formation pour l'ensemble de son personnel, tant en ce qui concerne des formations dites « métier » que d'autres modules qui permettent de faire gagner en compétences les collaboratrices et collaborateurs.

9.8 Conclusion

Les objectifs que le Comité de direction s'était fixés pour l'année 2023 ont été bien suivis et même réalisés pour certains.

Le premier objectif qui visait à avancer sur les initiatives stratégiques définies dans le programme de législature et mises en œuvre entre la fin de l'année précédente et le début de 2023 a été atteint.

En effet, pour ce qui concerne la *Journée continue de l'élève*, un groupe de projet a été constitué et étudie les enjeux qu'une telle mise en place constitue. Cet objectif sera bien évidemment poursuivi en 2024.

La planification à court, moyen et long terme des besoins en locaux scolaires, également identifiée comme relevant des initiatives stratégiques, reste un objectif prioritaire qui fait l'objet de toute l'attention nécessaire. Une analyse prospective en ce sens a été initiée dès la fin de l'année 2023 et est actuellement en cours de finalisation.

Un des premiers éléments qui avait été défini dans l'objectif de gestion des coûts a été adressé dans le cadre du processus budgétaire, à savoir l'indexation du barème de calcul du coût des locaux scolaires dès l'année 2024.

Enfin et non des moindres, le site internet de l'ASIME a été entièrement refondé, avec le concours de professionnels du domaine, réalisant ainsi un magnifique outil de communication qui est voué à évoluer avec le temps et la mise en place de nouvelles fonctionnalités.

10 GROUPEMENT FORESTIER DE BALLENS-MOLLENS

10.1 Buts principaux du Groupement

- Constitution d'un centre de compétence destiné à coordonner, à organiser ou à réaliser les activités et travaux forestiers ou annexes dans les propriétés de ses membres ou de tiers ;
- gestion et exploitation rationnelle des forêts.

10.2 Nombre de communes membres

Seize communes sont membres : Ballens, Berolle, Buchillon, Chigny, Etoy, Denens, Lavigny, Lully, Lussy-sur-Morges, Mollens, Morges, Saint-Prex, Tolochenaz, Villars-sous-Yens, Vufflens-le-Château et Yens.

10.3 Forme juridique

Association de droit public définie par la Loi forestière vaudoise.

10.4 Composition du Comité de direction

Président : M. Kurt Bühler de Yens
Secrétaire : M. David Lenoir de Chigny
Membres : M. Yves Coeytaux de Ballens
Mme Anne Debrauwer de Mollens
Mme Anne-Catherine Gras de Berolle

10.5 La composition « morgienne » de l'Assemblée générale pour la nouvelle législature

Mme Laetitia Morandi, Municipale, est déléguée pour l'Assemblée générale du groupement.

10.6 Faits marquants de l'année

- Fin février tempête de bise (arc jurassien) ;
- 22 juin coup de Bornand (rives du lac) ;
- sécheresse estivale, gros dégâts sur les résineux ;
- marché des bois difficile.

10.7 Comptes de l'année 2023

Le résultat des comptes au 31 décembre 2023 fait apparaître un excédent de produits de CHF 5'154.86 alors que le budget prévoyait un excédent de produits de CHF 8'922.00.

10.8 Conduite et gestion du personnel

10.8.1 Effectifs

L'effectif au 31 décembre 2023 se répartit comme suit : (6 EPT et 7 collaborateurs) :

- 2 gardes-forestiers ;
- 3 forestiers-bûcheron ;
- 1 apprenti forestier-bûcheron ;
- 1 boursière..

11 ASSOCIATION DE LA REGION COSSONAY – AUBONNE – MORGES (ARCAM)

11.1 But principal de l'Association

L'ARCAM est l'un des dix organismes régionaux de développement économique que compte le Canton. Elle a pour mission d'assurer le développement économique du district de Morges au sens large en considérant la problématique dans sa globalité, soit en association aux réflexions et aux actions les domaines de l'aménagement du territoire, de la mobilité, du développement de l'offre touristique et du développement régional.

11.2 Nombre de communes membres

55 communes membres.

11.3 Forme juridique

L'ARCAM dispose d'une existence légale par la LADE, loi qui vise à promouvoir et soutenir le développement économique du Canton. Il s'agit de préciser que l'ARCAM est une association au sens de l'article 60 du Code civil suisse et non une association de communes au sens de l'article 112 de la loi sur les communes

11.4 Composition du Comité de direction

Président :	M. Bertrand Duperrex	Syndic de Vullierens
Vice-président(e) :	Mme Mélanie Wyss	Syndique de Morges
	M. José Manuel Fernandez	Syndic d'Etoy

Membres :

- M Stéphane Porzi
 - M. Yves Charrière
 - M. Didier Amez-Droz
- | | |
|--|----------------------|
| | Syndic de Saint-Prex |
| | Syndic d'Aubonne |
| | Syndic de Montricher |

- Mme Marie-Christine Gilliéron Syndique de Hautemorges
- M. Guy Delacrétaz Syndic de Préverenges
- Mme Valérie Induni Syndique de Cossonay
- Mme Anne-Lise Rime Syndique de L'Isle
- M. David Robert Municipal de Ferreyres
- M. Alain Bonzon Syndic de Pompaples
- M. Marc Hasler Président commission Économie
- Mme Véronique Chaignat Vice-Présidente commission Économie

Invité-es

- M. Boris Cuanoud Préfet
- M. Frédéric Rossi Président AG, Municipal de Gollion
- Mme Fabienne Coderey Vice-Présidente AG, Syndique Berolle

11.5 La composition « morgienne » du Conseil intercommunal pour la nouvelle législature

Ne s'applique pas.

11.6 Faits marquants de l'année

ADMINISTRATION

Deux assemblées générales statutaires ont été organisées :

- Au printemps, à Aubonne
- En automne, à Denens

Sept séances ont réuni le comité directeur tout au long de l'année.

Stratégie régionale : de nouveaux objectifs pour le développement du district

L'année 2023 a été marquée par l'approbation de la nouvelle stratégie de l'ARCAM qui déploiera ses effets entre 2023 et 2027. Si cet exercice est imposé par la convention qui lie l'association au département cantonal en charge de l'économie, il constitue aussi une feuille de route pour l'ensemble des intervenants (communes, entreprises, équipe opérationnelle) dans le sens où elle précise les objectifs à atteindre et les mesures à mettre en œuvre dans les 5 dicastères de l'ARCAM. Ces éléments définissent également les aides financières qui pourront être octroyées à des projets régionaux, dans le sens où ils devront permettre l'accomplissement de la stratégie.

ECONOMIE

Plusieurs actions de soutien direct aux entreprises permettent d'influer positivement sur la situation des établissements installés dans le district, notamment en favorisant le réseautage entre eux ou en renforçant les synergies au sein du tissu économique régional comme :

- Les prestations du guichet entreprises
- L'animation de la plateforme économique, qui réunit l'ensemble des entreprises membres de l'ARCAM
- La constitution d'une commission économique
- Les événements de réseautage

En 2023, l'ARCAM a soutenu 117 entreprises en leur délivrant 176 prestations, principalement dans le domaine de l'accompagnement et de la coordination (60%) et la recherche de terrains et locaux (27%).

Membres de la « Commission Économique »

M. Marc Haesler	H&B Law	Avocat - Président
Mme Véronique Chagnat	Orllati	Construction – Vice-présidente
M. François Delay	Association Delay-Gruaz	Agriculteur
M. Sébastien Barrier	Hostellerie le Petit Manoir	Hôtelier
M. Geoffroy Catrice	MEGA Social Innovation	Développement durable
M. Yves Aebi	OneFid	Fiduciaire
M. Christopher Cordey	Futuratinow	Prospectiviste
M. Peter Keller	Procimmo	Immobilier
M. Giuseppe Biancaniello	Raiffeisen Morges Venoge	Banque

Les « Rencontres économiques », qui prennent place au début des expositions régionales du district, ont pu se poursuivre avec deux sessions :

- En mars, l'Expo du Pied du Jura à Montricher a été le lieu d'une rencontre dédiée au développement durable
- L'Expo de Coss, en octobre, a réuni des experts de l'intelligence artificielle sur le thème : « Quel est l'impact de l'intelligence artificielle sur le monde professionnel ? »

Les « Matinales de l'ARCAM »

L'ARCAM propose à ses membres de se réunir tous les 2 mois autour d'un petit-déjeuner réseautage. En 2023, ont notamment été discutées des thématiques en lien avec les personnes de confiance en entreprises et la présentation de diverses sociétés de la région.

Les événements collaboratifs

- Le Morges Business Développement Forum : un événement dédié aux startups en janvier à Morges, en collaboration avec l'EPFL, Innovaud, la Ville de Morges et le canton.
- Masterclass avec Strategyzer : INNOPME, un programme de soutien à l'innovation pour PME
- Partenariat avec Innovaud permettant de recourir à des coachs dans différents domaines de l'entrepreneuriat pour soutenir l'activité d'entreprises en développement

Les aides financières : un soutien au développement de projets

Dans le cadre de ses activités et compte tenu qu'elle répond aux exigences de la LADE, l'ARCAM préavise ou attribue des soutiens financiers à des projets qui correspondent à sa stratégie. Deux types d'aides sont disponibles :

Les aides cantonales : la LADE

Dans le cadre de ses activités et compte tenu qu'elle répond aux exigences de la LADE, l'ARCAM préavise ou attribue des soutiens financiers à des projets qui correspondent à sa stratégie. Deux types d'aides sont disponibles :

Les aides provenant du canton (LADE) et de la Confédération (LPR) portent sur des projets sur lesquels l'ARCAM émet un préavis. En 2023, les aides à fonds perdus (AFP) ainsi obtenus ont pu couvrir 35% des coûts estimés, apportant ainsi une aide déterminante pour leur concrétisation.

Les porteurs de projet ont pu bénéficier d'un soutien LADE en raison de l'adhésion de leur commune à l'ARCAM

Tableau 1 : Aides LADE octroyées en 2023

Bénéficiaire	Projet	Coût total	Type	Aide LADE/LPR
Echichens	Signalisation – mise en œuvre	13'000.-	AFP	6'500.-
Institut des diaconesses de St-Loup	Démarche collaborative pour le programme « Avenir Saint-Loup »	10'900.-	AFP	5'450.-
ARCAM	Chef de projet SRGZA sur 3 ans	450'000.-	AFP	112'500.-
Région Morges	SSDA Morges Est	111'576.-	AFP	55'288.-
Association La Galère	Etude de faisabilité	166'000.-	AFP	81'500.-
Fédération vaudoise du commerce de détail	Forum des commerçants Morges	15'000.-	AFP	6'400.-
TOTAL	6 projets	766'476.-		267'638.-

Les aides régionales : Le FNA

Le fonds pour de nouvelles activités (FNA) a été mis en place par l'ARCAM pour apporter un soutien à des projets ne répondant pas aux conditions posées par la LADE, mais disposant d'un caractère novateur au sein de la région. Il est entièrement géré par l'association et son Comité constitue l'organe d'attribution. Un règlement et une grille d'attribution assure une égalité de traitement des demandes.

Tableau 2: Aides FNA octroyées en 2023

Bénéficiaire	Projet	Coût total	Type	Aide FNA
Vélocité	Selon PV Comité 22.05.23			4'000.-
Genius Loci SA, Echichens	Développement technologique	204'000.-	AFP	15'000.-
Escape Game Fantasia, Cossonay	Création d'une 2 ^e salle	60'000.-	AFP	11'000.-
TOTAL	3 projets	264'000.-		30'000.-

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA)

Une partie de l'année a été consacrée à la préparation du dossier en vue de son envoi à la DGTL pour examen préalable. En effet, il s'est avéré nécessaire de préciser quelques éléments que l'examen intermédiaire réalisé en 2022 avait mis en lumière : type d'affectation de certaines zones (zone régionale ou locale) et mixité.

La vitalité socio-économique des centres : les premières mises en œuvre

L'ARCAM a lancé, avant le COVID, une étude dont le but est de vitaliser ou re-vitaliser les centralités du district de Morges. Ces dernières sont définies dans les mesures B11 et B12 du Plan directeur Cantonal. Après un gros travail de diagnostic, la décision a été prise de se focaliser en 2023 sur trois communes-pilotes : Hautemorges, Aubonne et Echandens, ces trois communes représentant chacune des enjeux différents liés à la diversité du territoire du district. En tenant compte de cette diversité, l'ARCAM et les mandataires ont défini, au préalable, avec les municipalités, des objectifs clairs. Ils ont discuté avec des acteurs clé et par la suite ont organisé des ateliers participatifs avec ces acteurs afin de définir avec eux des mesures concrètes pour vitaliser ces centres. Chaque commune ayant sa particularité, l'angle d'approche a été adapté à chaque cas :

- Echandens, les discussions ont été réalisées avec les commerçants de la commune
- Aubonne avec les habitants d'un quartier afin de revitaliser une place
- Hautemorges avec les commerçants et les associations pour mettre en place une stratégie de développement sur l'entier de la commune

Géoportail régional CartoJuraLéman

En 2022, l'équipe de CJL a élaboré la stratégie pour le géoportail régional CartoJuraLéman pour 2022-2026. Pour la mise en œuvre de cette stratégie, le temps de travail pour le fonctionnement technique du géoportail est passé de 60 % à 80 % en 2023.

Les actions suivantes ont été notamment implantées : mise en place du service Extract, simplification de la communication avec la population, édition des géodonnées des partenaires, formation de base. Actuellement CartoJuraLéman compte 46 partenaires dont 37 communes et 9 associations intercommunales. En 2023 une commune a démissionné, Clarmont et 2 communes sont devenues partenaires : Gimel et Orny.

MOBILITÉ

Littoral Parc : un plan de mobilité de site (PMS)

La mise en place d'un PMS dans les plus grandes zones d'activités du Canton de Vaud a été rendue possible par la mise en place de l'Ordonnance sur la protection de l'air (OPair). Bien que l'obligation légale de développer un plan de mobilité de site ne soit pas encore officiellement inscrite dans la législation vaudoise, l'ARCAM a été mandatée pour mettre en place un PMS sur le périmètre de Littoral Parc, la plus vaste zone d'activités vaudoise.

L'ARCAM se réjouit que, courant 2023, une première mesure importante ait pu être mise en œuvre grâce à l'intérêt de six entreprises – IKEA, HORNBACH, Outlet Aubonne, Sunstar, Intuitive et Chiquita – de Littoral Parc. Il s'agit d'une **plateforme de covoiturage**, lancée officiellement en septembre 2023.

Vélos en libre-service

Cette mesure nous accompagne depuis un certain temps, mais n'est utilisée que par peu d'entreprises. Pour motiver les employés à ne pas prendre leur voiture pour de courts trajets dans le périmètre de Littoral Parc, une nouvelle station Pick-e-Bike à 5 vélos est étudiée pour 2024 entre les deux gare d'Etoy et d'Allaman dans la zone de l'hôtel Afterwork.

Réflexions régionales : réorganisation des transports publics en prévision de l'horaire CFF 2025

Afin d'adapter l'offre et les réseaux des transports publics dans les différents secteurs de l'ARCAM en prévision du grand changement d'horaires CFF prévu pour 2025 (horaire 2025 en force à partir du 15 décembre 2024), le délégué mobilité a travaillé étroitement avec la DGMR, les communes et les entreprises de transport. L'objectif était de proposer aux communes de nouvelles solutions en matière de transports publics.

Schéma directeur de signalisation : suite et fin

Le schéma directeur de signalisation a été validé entre mars et mai 2023 par les 48 Municipalités ayant participé à l'étude. Grâce à ce document les communes pourront, selon leurs calendriers respectifs, initier la phase de mise en œuvre et obtenir des subventions de la DGMR dans le cadre d'un renouvellement de leur signalisation.

Accessibilité des zones d'activité : une étude pour la SSDA Aclens-Vufflens

Dans le cadre de la gestion des zones d'activités par les associations régionales, l'année 2023 a été marquée par l'initiation d'une étude d'accessibilité multimodale sur la Site Stratégique de Développement d'Activités (SSDA) d'Aclens-Vufflens.

DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Groupe de travail Énergie : des changements dans la continuité

Le groupe de travail Énergie a poursuivi ses actions de formation et d'informations aux communes en organisant deux séances de « Point Énergie » :

- la rencontre du printemps 2023 a permis d'informer les communes du district sur la situation prévisible en matière de distribution de gaz et de mettre en évidence d'autres sources énergétiques, tels le biogaz et l'hydrogène.
- celle de l'automne, calée sur l'actualité, a été dédiée à la consultation sur la nouvelle loi cantonale sur l'énergie.

Le groupe de travail Énergie a également entrepris les actions suivantes :

- poursuite du soutien aux porteurs d'un projet de centrale de biogaz à Chavannes-le-Veyron : suivi du mandat pour l'élaboration du dossier de demande préalable de la DGTL, organisation d'une séance sur site pour présenter le projet à la DGTL.
- suivi des actions engagées par le canton : FAQ thématique, groupe de travail Energie mis en place par le SPEI, appel à projets collaboratifs dans le domaine de l'énergie, programme d'encouragement pour le développement durable (Confédération)
- suivi de projets régionaux : association Court-circuit, centrale solaire citoyenne.

Membres du groupe Énergie (au 31.12.2023)

M. Jean-Claude Challet	Municipal	Cossonay
M. Jean Hubert	Municipal	La Sarraz
M. Alain Jaccard	Municipal	Denens
Mme Laetitia Morandi	Municipale	Morges
M. Jean-Luc Reymond	Syndic	Chavannes-le-Veyron
M. Charly Viquerat	Municipal	Etoy
M. Michel Walpen	Municipal	Bière

Système de financement régional (SFR) : la relance des réflexions

Initiées par un premier groupe de travail en 2020-2021, les réflexions portant sur la mise en place d'un système de financement régional ont été relancées.

Sur le plan technique, le travail a permis de préciser la notion d'équipement régional et d'énoncer les principes relevant d'un tel système, tant sur le plan du fonctionnement, de la gouvernance ou de l'attribution.

Sur le plan pratique, pour modéliser les principes théoriques, une enquête approfondie a été menée auprès des communes pour connaître leur situation en matière d'équipements sportifs et culturels, les projets en la matière et évaluer les besoins du district. Sur la base des informations récoltées, de premières simulations pour tester le système ont pu être réalisées.

L'année 2024 permettra de finaliser le système. Le Comité pourra ensuite se déterminer sur son éventuelle mise en œuvre ainsi que la promotion et la communication y afférentes.

Membres du groupe de travail SFR (au 31.12.2023)

M. Franco Cetrangolo	Municipal	Eclépens
Mme Fabienne Coderey	Syndique	Berolle
M. Guy Delacrétaz	Syndic	Préverenges
Mme Anne-Lise Rime	Syndique	L'Isle
Mme Mélanie Wyss	Syndique	Morges

Projet d'irrigation agricole : maintenir une production locale compte tenu de la situation climatique

Au printemps 2023, l'ARCAM a été sollicitée pour soutenir des agriculteurs désireux de créer un système d'irrigation agricole dans le district. Un premier périmètre d'étude a été défini, des informations relatives aux procédures ont été récoltées, une collaboration a été mise en place avec Prometerre et une séance d'information destinée aux communes et agriculteurs potentiellement concernés a été organisée.

TOURISME**Fréquentation des sites touristiques : de nouveaux instruments de mesures**

Basé sur la nouvelle stratégie touristique et grâce à la réactivité des communes et une participation financière du Parc Jura Vaudois, l'ARCAM a pu mettre en place début juillet 11 compteurs de fréquentation dans le district.

Soutien aux projets touristiques

L'ARCAM joue le rôle d'accompagnateur et de facilitateur pour l'émergence de nouvelles offres et prestations touristiques. À ce titre, elle est intervenue pour soutenir la mise en œuvre de nombreux projets, comme l'attestent les soutiens financiers au travers du Fonds d'équipement touristiques de la région morgienne (FEM).

Au titre de la LADE et pour le dicastère Tourisme, l'Association lémanique de la Galère a reçu une réponse favorable pour mener à bien les études nécessaires en vue de la création d'un ponton au Parc de Vertou. Les études techniques, de mobilité et d'impact paysager devront pouvoir déboucher sur une décision de principe courant 2024.

Le règlement intercommunal permet également des soutiens plus importants à des « projets touristiques » qui revêtent un intérêt particulier. Cette année, 5 projets ont obtenu un financement par ce volet, dont le financement des compteurs de fréquentation.

La taxe de séjour : une révision du règlement pour répondre aux nouveaux enjeux touristiques

Créée en 2010, la perception de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires permet d'assurer une part du fonctionnement de l'office du tourisme régional, mais également de soutenir financièrement des projets, des événements et une amélioration de la visibilité régionale, via le fonds d'équipements touristiques de Morges (FEM).

L'évolution structurelle du secteur touristique a mis en lumière la nécessité de mettre à jour le règlement qui fixe l'utilisation de cette taxe. Cette mise à jour permettra d'intégrer les nouvelles formes de tourisme (AirBnB), d'uniformiser le niveau de la taxe avec les autres régions vaudoises et d'assurer le financement des projets qui en bénéficient.

11.7 Comptes de l'entité Association de la région Cossonay-Aubonne-Morges ARCAM

L'exercice s'est clôturé avec un excédent de revenus de CHF 34'883.48.

11.8 Conduite et gestion du personnel

11.8.1 Effectifs

L'effectif au 31 décembre 2023 se répartit comme suit : 6.25 EPT et 8 collaborateur·rices.

11.9 Conclusion

L'ARCAM remercie la commune de Morges qui participe avec elle au développement du district de Morges, plus particulièrement les élu·es et le personnel administratif et technique, dont la qualité des contacts ne s'est jamais démentie.

Nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 26 août 2024.

au nom de la Municipalité
la syndique le secrétaire

Mélanie Wyss Giancarlo Stella